



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attractivité aéroport de Quimper-Cornouaille

Question orale n° 154

Texte de la question

Mme Annaïg Le Meur attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les liaisons aériennes desservant l'aéroport de Quimper Cornouaille. L'aéroport de Quimper est desservi par une liaison régulière Orly-Quimper. Il est vital pour l'implantation des entreprises sur le territoire quimpérois que l'aéroport continue à bénéficier de lignes directes de bonne qualité. Or les liaisons assurées par la compagnie Hop ont lieu en ATR, des avions à hélices reliant Quimper à Orly en une heure trente soit le temps d'un trajet LGV entre Paris et Rennes. En raison du manque de pilotes formés sur ce type d'appareil, leur usage provoque un certain nombre de retards et d'annulations qui nuisent à l'attractivité de l'aéroport. En 2017, 157 vols au départ de Quimper (soit 1 vol tous les 3 jours) ont été annulés. La tarification est également très élevée, ce qui prive un grand nombre d'habitants du territoire quimpérois de l'usage de l'avion, substitut intéressant au train ou à la voiture. Le Finistère, département de la pointe de la péninsule bretonne, est pénalisé de par son enclavement du reste de la France. Il s'agit là d'une contrainte qui touche de nombreux territoires et spécialement les villes moyennes éloignées des principaux axes de communication. Elle lui demande donc ce qui est envisageable pour maintenir les moyens de déplacement de qualité vers le reste du pays, au même titre que les transports du quotidien qui sont la principale garantie d'un développement économique réussi des villes moyennes.

Texte de la réponse

LIAISONS AÉRIENNES À L'AÉROPORT DE QUIMPER

M. le président. La parole est à Mme Annaïg Le Meur, pour exposer sa question, n° 154, relative aux liaisons aériennes à l'aéroport de Quimper.

Mme Annaïg Le Meur. Madame la secrétaire d'État, je souhaite appeler votre attention sur l'un des axes du pacte d'accessibilité que la région Bretagne a récemment proposé au Gouvernement : l'aéroportuaire. Je voudrais en particulier évoquer le cas de l'aéroport de Quimper Cornouaille et les lignes aériennes qui le desservent.

L'aéroport de Quimper accueille une liaison régulière entre Orly et Quimper, liaison vitale pour l'implantation d'entreprises dans le territoire cornouaillais. Les vols assurés par la compagnie Hop ! sont effectués en ATR, des avions à hélices reliant Quimper à Orly en une heure et demie. En raison du manque de pilotes formés sur ce type d'appareil et du fait que ces avions ne volent pas par temps de pluie et de vent, leur usage provoque régulièrement des retards et annulations qui nuisent à l'attractivité de l'aéroport. En 2017, ce sont 153 vols au départ de Quimper qui ont été annulés, ce qui représente un vol tous les trois jours. Rien que cette semaine, nous avons déploré quotidiennement retards et annulations. La tarification est, en outre, très élevée, ce qui prive un grand nombre d'habitants du territoire quimpérois de l'usage de l'avion, substitut intéressant au train ou à la voiture pour les longs trajets.

Vous le savez, madame la secrétaire d'État, et j'ai échangé à plusieurs reprises sur le sujet avec Mme Borne, le Finistère, département de la pointe de la péninsule bretonne, est pénalisé par son implantation géographique à l'extrême ouest de la France. C'est un fait ; mais Quimper est, de plus, pénalisée par une forme d'enclavement que je qualifierai de fonctionnel, et qui touche de nombreux territoires : il s'agit de l'éloignement par rapport aux métropoles, qui, elles, attirent et mobilisent les moyens et les principaux axes de communication. Le maintien de déplacements de qualité vers le reste du pays, et pas uniquement vers une métropole relais, est la garantie d'un développement économique réussi de nos villes moyennes.

La Cornouaille est inquiète ; elle a besoin de toutes les formes de mobilités pour exister. Pouvez-vous nous expliquer ce que le Gouvernement envisage pour notre territoire ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Madame la députée, la desserte aérienne des territoires est un enjeu majeur pour la politique française des transports. Le Gouvernement suit d'ailleurs avec beaucoup d'attention la situation des liaisons effectuées par la compagnie Hop !. Cette dernière, issue de la fusion, en 2016, de trois compagnies régionales du groupe Air France, a récemment été confrontée à un déficit de pilotes, lié à l'évolution des carrières au sein du groupe, et à une succession de pannes techniques sur les appareils de type ATR.

Certaines lignes ont ainsi connu un nombre d'annulations anormal, notamment au cours du deuxième semestre de l'année 2017. Les retards et les annulations que connaissent les vols du réseau opéré par Hop ! ne sont pour autant pas acceptables, ni pour les passagers, ni pour les territoires concernés. Il n'est pas admissible qu'une telle dégradation de service vienne notamment pénaliser votre territoire, madame la députée.

Bien que Hop ! dispose, de par son statut d'entreprise privée, d'une large autonomie de gestion sur la liaison Quimper-Paris, exploitée sans intervention publique, la ministre chargée des transports a demandé à la direction générale de l'aviation civile – DGAC – de s'assurer que la compagnie prenait des mesures afin que la desserte aérienne de l'ensemble des territoires concernés retrouve au plus vite un niveau de qualité de service conforme aux attentes. Il a notamment été demandé à la compagnie de présenter un plan d'actions permettant le retour rapide à des conditions opérationnelles plus robustes.

Souhaitant rester un acteur majeur de la desserte des territoires, la compagnie a déjà confirmé avoir mis en place des mesures de maintenance préventive afin de limiter les indisponibilités techniques de ses appareils, qui sont encore trop fréquentes, et avoir accéléré ses processus de recrutement et de formation de pilotes pour faire face aux nombreux départs.

En ce qui concerne la liaison entre Quimper et Paris, la compagnie indique que deux des trois rotations quotidiennes seront assurées, à compter du 27 mars prochain, à l'aide d'un module de type EMBRAER – *Empresa brasileira de aeronáutica* –, en remplacement des appareils de type ATR. Cette modification permettra un gain d'environ quinze minutes sur le vol. Le sujet du désenclavement et de la desserte aérienne des territoires fera l'objet d'un débat dans le cadre des assises du transport aérien, qui seront lancées prochainement par la ministre chargée des transports, et que je vous invite donc, madame la députée, à suivre de près.

Données clés

Auteur : [Mme Annaïg Le Meur](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 154

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2018](#)

Réponse publiée le : 21 février 2018, page 1284

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 février 2018](#)